Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260521-DEL04MAI2026-DE

SÉANCE du 21 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13/05/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédéric - MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy

Absents excusés : MEHAT Marie-Joëlle (pouvoir à VOISIN Yoann)

Absents non excusés : BLAIN Sylviane

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 21-2026

OBJET : Devis démoussage toiture salle socioculturelle.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un démoussage de la toiture de la salle côté nord doit-être effectué.

Un devis à l'entreprise ARTI'CCM a été demandé : 1621.70 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le devis de l'entreprise ARTI'CCM pour un montant HT de 1621.70 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 22 mai 2026

Et publication le 22 mai 2026